



VOTRE SÉJOUR

VOTRE **INSTALLATION** : VOTRE CHAMBRE, LINGE,
DÉPÔT DE VALEURS, REPAS P.12

VOTRE **VIE AU QUOTIDIEN** P.12

VOS **PROCHES** P.14

VOUS ORIENTER DANS **L'ÉTABLISSEMENT** P.16

Votre prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire ; pour le bon déroulement de votre hospitalisation et garantir la qualité de votre prise en charge, une équipe médicale et paramédicale compétente vous est dévouée.





VOTRE VIE AU QUOTIDIEN

VOTRE CHAMBRE

Lors de votre arrivée dans le service, vous serez accueilli par un membre de l'équipe soignante. La vérification de votre identité est indispensable tout au long de votre hospitalisation. L'établissement dispose de chambres à un ou deux lits. Selon les disponibilités du service, vous pouvez bénéficier d'une chambre individuelle moyennant un supplément.

LE TRAITEMENT PERSONNEL

Lors de votre hospitalisation, vous devrez remettre à l'Infirmier(-ère) les médicaments et ordonnances que vous aurez apportés avec vous, afin d'éviter toute survenue d'accident médicamenteux. Ils vous seront redonnés à la fin de votre séjour.

LE LINGE

Nous vous demandons d'apporter vos effets personnels (pyjama, chemise de nuit, nécessaire de toilette, serviettes de toilette, couches pour bébés...).

L'hôpital ne vous dépannera qu'en cas d'urgence.

LES REPAS

Le menu est établi pour l'année par le chef cuisinier et une diététicienne, sous la responsabilité de l'Unité de Production Alimentaire Commune (UPAC).

Sur prescription médicale, vos menus seront adaptés à votre régime.

Le personnel est à votre écoute pour la prise en compte de vos goûts personnels et vos éventuelles contraintes religieuses. Si vous souhaitez rencontrer la diététicienne, faites-en la demande auprès du personnel.

La qualité des repas est évaluée régulièrement. Si vous êtes interrogé(e) sur votre satisfaction en la matière, n'hésitez pas à répondre : vous nous aiderez à améliorer la qualité de notre prestation.

DÉPÔT D'ARGENT ET DE VALEURS

Nous vous recommandons de ne garder avec vous que les objets de faible valeur et strictement utiles à votre hospitalisation.

Il est déconseillé de conserver en votre possession bijoux, argent et autres valeurs. En cas de perte ou de vol, l'administration décline toute responsabilité. Toutefois un placard sécurisé à code est à votre disposition dans chaque chambre.

Vous pouvez également demander au cadre du service de faire déposer vos effets auprès du régisseur des dépôts de l'établissement qui vous délivrera un reçu. Ces valeurs vous seront restituées à votre sortie (sauf samedi, dimanche et jours fériés).

LA TÉLÉVISION

Vous disposez d'un bouquet de plusieurs chaînes de télévision gratuites. Ce service est réservé aux chambres équipées d'une télévision. Nous vous demandons de bien vouloir veiller à l'intensité sonore afin de ne pas gêner vos voisins.

LE COURRIER



Vous pouvez recevoir votre courrier à l'hôpital. Dès son arrivée, il vous sera distribué par le personnel du service.

Demandez à vos correspondants de libeller votre adresse comme suit :

M., Mme, Melle

Service de

Centre Hospitalier Ouest Réunion

5 IMPASSE PLAINE CHABRIER

GRAND POURPIER

97460 SAINT PAUL

Pour expédier votre courrier, confiez-le après affranchissement au personnel du service qui le remettra au vagemestre.



• Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Petit déjeuner : de 7h30 à 8h
- Déjeuner : de 12h à 12h30
- Dîner : de 18h30 à 19h



LUTTE CONTRE LE TABAGISME

L'hôpital adhère au Réseau Hôpital Sans Tabac. Aux termes du décret du 15 novembre 2006, l'hôpital est soumis à une interdiction totale de fumer et il lui est interdit d'aménager des emplacements réservés aux fumeurs.

Cette interdiction vaut pour l'ensemble de l'établissement (couloirs, bureaux, paliers, ascenseurs, salle d'attente...) et concerne aussi les chambres.

En cas de dépendance au tabac, nous vous conseillons de vous adresser au médecin du service qui pourra vous prescrire un traitement de substitution et, si vous le souhaitez, vous diriger vers une équipe d'aide au sevrage.

N'hésitez pas à en parler au personnel.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Tous les bâtiments du Centre Hospitalier Ouest Réunion sont dotés d'un système de détection d'incendie.

Les reports de toutes les alarmes sont centralisés au PC DE SECURITE. Des consignes sont affichées à proximité des centrales et dans les dégagements pour indiquer la conduite à tenir en cas de feu. Une équipe de sécurité est présente dans l'établissement 24h/24. Un numéro interne (18) permet à tout moment de contacter le standard avec un accès prioritaire.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vous pouvez consulter le règlement intérieur en faisant la demande auprès des personnels du service ou directement en le téléchargeant sur notre site internet: www.chor.re

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN INCENDIE DE VOTRE CHAMBRE :



- **Gardez votre calme**
- **Ne criez** pas au feu
- **Sortez** de la chambre ou du local
- **Prévenez** l'équipe de soins ou cassez un avertisseur d'incendie (bris de glace)
- **Faites** surtout **confiance** à l'équipe de soins qui mettra tout en œuvre pour assurer votre sécurité.

Pour votre sécurité et celle des autres, il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'hôpital.





VOS PROCHES

LES VISITES

La limitation des heures de visite est nécessaire pour ne pas troubler votre repos ainsi que celui des autres malades et afin de faciliter l'organisation des soins et la sécurité de l'hôpital. Vous trouverez à l'entrée de chaque service un panneau d'affichage précisant les heures de visite et une présentation de l'organisation du service avec les noms des médecins. Demandez à votre famille et vos proches de respecter l'horaire autorisé et les consignes du personnel.

Les visiteurs doivent veiller au respect de l'intimité et de la tranquillité des autres patients. La courtoisie et les règles de la vie sociale doivent s'appliquer (comportement, langage, respect des biens et des personnes...).

LES ACCOMPAGNANTS

Si votre état le justifie et en fonction des possibilités du service, un membre de votre famille pourra être autorisé à rester auprès de vous. Il pourra prendre ses repas, qui lui seront servis dans votre chambre, au tarif fixé annuellement.

Ouverture de la caisse :

- En semaine : 8h à 18h
- Le week-end et les jours fériés : 9h à 16h.

LE STATIONNEMENT

Un parking non surveillé est disponible à l'extérieur.

L'établissement ne serait responsable des vols ou dégradations commis par des tiers.

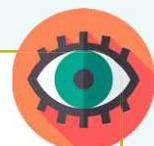
Si vous êtes amené à circuler dans l'enceinte de l'hôpital, il vous est demandé de respecter la limitation de vitesse.

EXTERNE

La présence, lors des visites médicales, d'étudiants en médecine ou de stagiaires est signalée au patient qui accepte ou non cette présence

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT PAR LE PERSONNEL SOIGNANT



• IDENTIFICATION DU PERSONNEL

Sur chaque tenue de travail, un badge vous permet d'identifier chaque professionnel. Chaque badge a un encadrement de couleur différente selon le grade du personnel et de la fonction occupée.

• CODES DES ENCADREMENTS DE COULEURS DES BADGES:

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ● Médecin/ Radiologue/ Biologiste/
Pharmacien Interne | ● Agent des Services Hospitaliers |
| ● Infirmier / Puéricultrice /
Kinésithérapeute/ Manipulateur
Radio IBODE/ IADE / Préparateur en
pharmacie / Diététicien | ● Sage Femme |
| ● Aide Soignant/ Auxiliaire Puériculture | ● Cadre de Santé |
| | ● Assistante Sociale |
| | ● Administratif |
| | ● Psychologues |



MAISON DES USAGERS

Pour vous offrir le soutien et l'écoute dont vous avez besoin, le CHOR met à votre disposition La Maison des Usagers. Lieu privilégié d'échange entre les associations, les patients, leurs proches... La Maison des Usagers est située dans le jardin du CHOR.

• A la Maison des Usagers, vous pouvez :

- Vous informer sur un problème de santé
- Vous informer sur vos droits
- Découvrir, s'informer sur les droits des malades

Connaître les possibilités de médiation ou de recours, identifier le rôle des différents organismes.

Vous informer pour aider un proche :

Savoir où trouver une écoute, un soutien, un conseil, vivre au quotidien avec une maladie, un traitement, organiser le maintien à domicile, rejoindre une association.

Vous informer pour entretenir votre santé : prévenir les problèmes liés au tabac, à l'alcool et aux drogues, mieux se nourrir, dormir, prévenir les infections sexuellement transmissibles.

• La permanence d'associations : des permanences sont assurées par des associations et des représentants des usagers :

Vous pouvez vous rapprocher de l'équipe soignante de votre service ou de la Maison des Usagers (tél 0262 74 21 70), si vous souhaitez obtenir des informations, quant aux associations et leurs horaires de présence.

• La Maison des Usagers met à disposition du public :

- Des brochures d'information sur la santé.
- Un espace numérique santé.

Par ailleurs, elle contribue à l'organisation d'activités de loisirs.

CULTE

L'hôpital est soumis au principe de laïcité.

Chaque usager est libre d'exprimer ses convictions religieuses à condition de respecter le bon fonctionnement du service, la sécurité des soins et la tranquillité de ses voisins.

Dans le respect de la laïcité, chaque patient peut, dans la mesure du possible, suivre les préceptes de sa religion.

Vous pouvez recevoir le soutien d'un représentant du culte.

Pour avoir sa visite, adressez-vous au cadre de santé du service.